

03.10.2005 – 20:12 Uhr

SUVA: Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin rencontre une délégation du Conseil d'administration de la Suva

Luzern (ots) -

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a rencontré, aujourd'hui à Berne, une délégation de la Suva pour discuter des incidents intervenus dans la gestion des transactions immobilières de la Suva et sur l'état des enquêtes en cours. Lors de la discussion, qui s'est tenue dans une atmosphère constructive, les responsables de la Suva, sous la conduite du Président du Conseil d'administration Franz Steinegger, ont également informé le Chef du Département de l'intérieur des procédures de contrôles qui relèvent de la Suva. La répartition des responsabilités entre la Confédération et la Suva sera revue dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance-accident.

Les dirigeants de la Suva ont indiqué à M. Couchepin qu'ils livreraient, d'ici mi-novembre, un rapport intermédiaire sur toutes les transactions immobilières de ces cinq dernières années. Sur le plan de l'organisation de l'institution, il a été convenu que des mesures nécessaires pour adapter les structures de direction de la Suva devront être prises dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance-accident.

M. Franz Steinegger et les deux vice-présidents du Conseil d'administration, Colette Nova et Peter Hasler, ont réaffirmé leur confiance dans la gestion commune de la Suva par les partenaires sociaux.

Le Conseil fédéral est l'autorité de haute surveillance de la Suva. Il a délégué à l'Office fédéral de la santé le soin de veiller à l'application des lois en vigueur. La politique immobilière est en revanche de la compétence de la Suva. Le contrôle des activités immobilières est assumé par le Conseil d'administration qui a établi un règlement en matière de placements.

Informations aux médias:

Jean-Marc Crevoisier (DFI), tel. 079 763 84 10

Judith Fischer (Suva), tél. 079 773 50 50

* * *

Entreprise indépendante de droit public, la Suva assure plus de 100000 entreprises, respectivement 1,8 million d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. Les prestations de la Suva comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. Ses clients peuvent attendre d'elle: loyauté, compétence, prévenance et efficacité. La Suva est une entreprise à but non lucratif et ne perçoit aucune subvention. Les partenaires sociaux et la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration. En 2004, la Suva a obtenu les distinctions Esprit pour son orientation clientèle ainsi que le prix de l'innovation de l'Assurance suisse pour son New Case Management et la réinsertion efficace des personnes accidentées.
www.suva.ch

Suva

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003907/100497368> abgerufen werden.